

PREAMBULE : PRESENTATION ET BUTS

Le Grand Marathon du Ténéré (GMT) est un évènement sportif, culturel et social placé sous le slogan « Courir pour la paix au Sahel ».

La manifestation propose plusieurs courses qui se déroulent dans la ville d'Agadez (NIGER).

Les objectifs principaux du GMT visent à soutenir et développer la pratique du sport (athlétisme en particulier), de contribuer à restaurer l'image du Niger et de renforcer les liens humains dans la sous-région et au niveau international.

Sur le plan sportif, le GMT collabore avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Fédération Nigérienne d'Athlétisme et les différentes Ligues des 8 régions du Niger.

Le GMT offre une épreuve pour des sportifs professionnels ou amateurs.

Il est organisé par l'Agence de voyage nigérienne « IMOUHAR EXPEDITIONS ». Un Comité d'organisation local et des bénévoles contribuent à la mise en place de l'évènement.

I. CONDITIONS GENERALES POUR LA PARTICIPATION

Article 1 : Courses du GMT 2019

L'évènement prévoit six parcours sur la commune d'Agadez ou périphérie :

- Marathon de 42,195 km (majoritairement sur piste),
- Semi-marathon de 21 km,
- 10 km,
- 5 km,
- Course « Junior » de 2 km,
- Course « Handisport » de 1 km.

Article 2 : Ouverture des courses

- Les courses du GMT sont gratuites et ouvertes à tous : amateurs ou professionnels de la course à pied. Il est possible de s'inscrire en tant que « marcheur » sur les parcours des 5 et 10 km.
- Les coureurs prennent en charge leurs dépenses (transport, hébergement, nourriture, etc), sauf conditions particulières liées aux partenariats du GMT.
- Chaque coureur est responsable de s'inscrire à une course correspondant à ses capacités physiques et mentales.

Article 3 : Inscriptions

- Dates d'ouverture :
 - o coureurs vivant au Niger : à partir du 1^{er} octobre 2019 et jusqu'au 25 décembre 2019 inclus.
 - o coureurs hors-Niger : pour faciliter leur organisation, les dates d'inscription seront ouvertes à compter du 1^{er} août jusqu'au 25 décembre 2019.

Aucune inscription ne pourra être enregistrée en dehors de ces dates.

- Démarche pour s'inscrire : bulletin d'inscription à remplir, signer et qui doit être transmis à l'organisation.

Il vaut acceptation du Règlement Intérieur à disposition par internet ou affiché sur les lieux d'inscription. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site du GMT : www.grandmarathondutenere.com
A Agadez, des permanences d'inscription sont prévues (dates et lieux seront communiqués ultérieurement via les réseaux sociaux ou radios locales).

- Pièces à joindre au bulletin d'inscription :
 - o une pièce d'identité pour justifier de son identité et âge,
 - o un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition (cf Article 4)

Tout dossier incomplet ne permettra pas l'inscription.

- En cas d'annulation de son inscription, le coureur doit prévenir l'organisation au plus vite.

Attention : Places limitées à 800 coureurs. Elles seront attribuées selon le principe du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi ».

Article 4 : Certificat médical

- Un certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition doit être fourni lors de l'inscription : il est nominatif, daté et comporte le cachet et le nom du médecin.
 - o Pour les coureurs venus de l'étranger, il doit dater de moins de 6 mois à la date de la compétition.
 - o Pour les coureurs du Niger, il doit dater de moins de 3 mois à la date de la compétition.
- En cas de nécessité, la Clinique Imane (Agadez), partenaire du GMT, pourra établir le certificat médical aux personnes qui en feront la demande. Prendre contact avec l'établissement

Article 5 : La « sportive attitude »

- L'évènement GMT porte les valeurs sportives autour du slogan « Courir pour la Paix ».
- Nous invitons les coureurs au « fair play sportif » (respect des règles, du jeu, des concurrents).
- Tout coureur ou public présentant un comportement ou une tenue vestimentaire jugés inappropriés par le Comité d'organisation ou les Services de sécurité pourra être exclu de la manifestation.
- Les violences en tout genre, tricheries, amèneront à l'exclusion définitive de toutes les courses en cours ou à venir du GMT ou des animations associées.
- L'introduction sur le site ou parcours de l'évènement d'objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux est strictement interdite (couteaux, objets tranchants, armes, verres, drogues, etc).
- Afin de respecter l'environnement des espaces traversés, les coureurs sont invités à utiliser les poubelles mises à disposition sur les parcours ou les zones de collecte et à ne pas commettre de dégradation.

Article 6 : Images du participant et de l'évènement

- L'évènement GMT pourra faire l'objet d'images (photos, vidéos), aux fins de sa communication au public.
- Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur ou ses ayants-droits ou ayants-cause à utiliser (ou faire utiliser), reproduire (ou faire reproduire) son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du GMT 2019.
Ces documents pourront être exploités sur tous supports, tout format et dans le monde entier et pour la durée légale en matière de droits d'auteurs. Ils pourraient donner lieu à des transactions publicitaires et/ou commerciales liés aux objectifs du GMT.
- Toute communication d'images (fixes ou animées) captées par le participant lors de sa participation à a manifestation doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut pas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'évènement, sauf acceptation écrite du Directeur du GMT.

II. CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA PARTICIPATION

Article 7 : Coureurs mineurs

- Tous les mineurs inscrits participent uniquement à la Course Junior prévue pour eux (2 km).
- Des mineurs inscrits par les Ligues nigériennes d'athlétisme pourront accéder à d'autres courses. Cette décision est sous l'entière responsabilité des dites Ligues. Le GMT décline toute responsabilité.
- En plus du « bulletin d'inscription », les personnes mineurs doivent fournir à l'inscription une « autorisation » signée au minimum par l'un des parents.

Article 8 : Athlètes engagés par leurs ligues ou détenteurs d'une licence sportive

- Ils sont placés sous l'entière responsabilité de celles-ci en ce qui concerne leur aptitude à participer aux courses du GMT 2019.
- Les athlètes professionnels détenteurs d'une licence sportive à jour seront exonérés de la présentation d'un certificat médical. La licence sera à présenter à l'inscription.

La signature du « bulletin d'inscription » valant acceptation du Règlement Intérieur reste obligatoire pour l'une ou l'autre des catégories ci-dessus.

III. DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Article 9 : Remise des dossards

- Des informations complémentaires seront à disposition sur la communication du GMT peu avant les courses (dates et lieux pour récupérer les dossards).
- Le dossard devra être entièrement visible lors de la course, porté sur le devant du corps, sans rajout de protection plastique. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Article 10 : Parcours

- Le tracé des divers parcours se fera sur terrain plat, majoritairement sur piste, en zone aride (température minimale de 13 ° C à une maximale de 29 ° C habituellement en décembre à Agadez). Il est homologué par le Fédération Nigérienne d'Athlétisme et les différentes Ligues des 8 régions du pays.
- Les coureurs doivent strictement respecter les parcours proposés sans en dévier de la route officielle. Le non-respect de cette directive entrainera l'exclusion du classement.

Article 11 : Contrôle anti-dopage

- Des contrôles anti-dopage pourront être effectués à l'arrivée sur les concurrents classés et/ou sur de concurrents tirés au sort. Si les résultats sont positifs, ils donneront lieu à l'exclusion du classement.
- Aucun médicament, substance illégale ou améliorant la performance ne peuvent être utilisés par les coureurs avant ou pendant les courses du GMT. L'organisateur se réserve le droit de refuser la présence ou la participation de toute personne ayant consommé de tels produits.

Article 12 : Jury, classement des vainqueurs et récompenses

- Chaque « finisher » (coureur dépassant la ligne d'arrivée) recevra à l'issue de la course la médaille souvenir du « GMT 2019 ».
- Chaque catégorie de course donnera lieu à l'établissement d'un classement et d'un « podium vainqueur » pour les 5 premiers (hommes et femmes).
- La décision du jury est sans appel. C'est lui qui fixe les conditions et le contrôle des chronométrages validés par la Fédération Nigérienne d'Athlétisme et sous l'approbation du Directeur de Course du GMT.
- A l'issue de la manifestation, les informations liées à votre prestation ont vocation à être publiés sur les réseaux sociaux du GMT ou de ses partenaires.
- Des prix et lots aux vainqueurs sont prévus selon les engagements tenus par les partenaires sollicités.

IV. ASSISTANCE MEDICALE, ASSURANCES, SECURITE

Article 13 : Assistance médicale et prise en charge

- Une assistance médicale mobile sera assurée sur les parcours par les partenaires médicaux locaux du GMT (ambulances, infirmiers, médecins).
- L'assistance médicale peut décider de mettre « hors course » un participant pour des raisons de santé.
- Les frais de soins sont à la charge des participants.

- Il appartient à chaque participant de s'informer sur les dispositifs médicaux au Niger et d'organiser sa prise en charge personnelle en cas de problème de santé (voir les conditions des assurances ou assistances médicales, rapatriements, etc). Le GMT décline toute responsabilités à ce sujet.

Article 14 : Assurances

- Il est conseillé aux participants de contracter une assurance ou d'assumer les conséquences pécuniaires des éventuels accidents (matériels, corporels, etc) causés par lui à des tiers ou à lui-même par des tiers. Le GMT ne pourra pas être tenu responsable de tels incidents.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (tels vols, pertes, bris), subis sur les biens personnels des participants.

Article 15 : Sécurisation de la manifestation

- Tout participant au GMT accepte de se soumettre aux contrôles des services de sécurité inhérents à l'évènement (en cas de refus, il pourra être exclu).
- Il appartient à chaque participant de s'informer sur la situation sécuritaire aux endroits où il envisage de se déplacer. Le GMT ne pourra être tenu responsable d'éventuels incidents.
- Le trajet emprunté par les coureurs sera sécurisé par des éléments des Forces de Sécurité (sous la responsabilité des dits services) et par des signaleurs.
- Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules de l'organisation, de sécurité ou de santé/secours.

Article 16 : Modifications ou annulation de la manifestation

- Si les circonstances l'exigent, l'organisateur du GMT se réserve le droit de modifier le parcours, la position des ravitaillements, la date et/ou les horaires de l'évènement, le nombre des podiums.
- En cas de force majeure, le GMT, en lien avec les autorités locales, pourra annuler l'évènement.
- Ces décisions ne donneront lieu à aucune compensation.

V. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

Article 17 : Acceptation du Règlement Intérieur

Chaque coureur inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent Règlement Intérieur et en accepte toutes les conditions.

Une modification substantielle du présent Règlement Intérieur par le GMT fera l'objet d'une information via les réseaux sociaux. Libre alors au participant d'annuler son inscription par message écrit à l'organisation.

Article 18 : Situation non prévue au Règlement Intérieur

Toute situation non prévue au présent Règlement Intérieur donnera lieu à une décision du Comité directeur d'organisation qui s'imposera aux participants.

VI. STRUCUTRE ET CONTACTS

Structure organisatrice du GMT : IMOUHAR EXPEDITIONS (Agence de Voyages) BP 131 – AGADEZ (NIGER)
Licence du Type A n° 00183/MT/A/DPCT du 20/01/2009. Arrêté Ministère du Tourisme et de l'Artisanat du Niger